

[Compte-rendu]

REUNION DU GT « POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET FINANCEMENTS »

21 AVRIL 2021 DE 10H A 12H

21/04/2021

Auteur : Coalition Eau

Lieu de la réunion :

Teams

Personnes présentes :

Michelle Tavernier, BlueEnergy

Geneviève Lattes, EAST

Francois Aveline, Secours Catholique

Laura Le Floch, SIF

Hélène Ernoul, Morija

Amélie Dougé, Morija

Lucile Chabot, SI

Maud Boutonné, SI

Jean-Louis Marolleau, Réseau Foi et Justice

Sandra Métayer, Coalition Eau

Edith Guiochon, Coalition Eau

I EXAMEN DU PJJ DSIM

1. EXAMEN DU PJJ AU PARLEMENT : DECRYPTAGE ET CALENDRIER

Le projet de Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales a été voté en première lecture le 2 mars 2021 par l'Assemblée Nationale. Avec deux ans de retard, le PJJ était donc fortement attendu par les ONG. Parmi les 6 priorités sectorielles présentées, la 4ème est entièrement dédiée à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement, faisant de ce secteur l'un des piliers de la coopération française. En 2020, le secrétariat de la Coalition Eau avait eu accès au texte initial travaillé par le gouvernement et avait pu transmettre ses recommandations sur l'EAH au MEAE. Le projet de loi intègre aussi une programmation budgétaire visant l'augmentation de l'APD d'ici à 2022 afin d'atteindre 0.55% du RNB. Les 0.7% sont mentionnés comme effort d'ici à 2025.

Une hausse de l'APD transitant par la société civile a également été intégrée au texte, avec un doublement des fonds entre 2017 et 2022.

La prochaine étape est l'examen en commission des affaires étrangères au Sénat le 14 avril et en séance publique le 11 mai.

Pour aller plus loin

➔ Voir l'article de décryptage de la Coalition Eau [ici](#).

2. PLAIDOYER DE LA COALITION EAU

La Coalition Eau a transmis au MEAE des recommandations sur la partie EAH (qui ont été intégrées dans le PJJ avant examen au Parlement).

Pour l'examen à l'Assemblée Nationale, 3 propositions d'amendements ciblant le Cadre de Partenariat Global ont été envoyées à plusieurs député.e.s dans le cadre de la campagne « et si on commençait par la base ? » (parmi une liasse d'amendements plus globale de la campagne).

Pour l'examen au Sénat, 3 nouvelles propositions d'amendements ciblant le Cadre de Partenariat Global ont été transmises à des sénateurs (dont le rapporteur du texte, Rachid Temal) de la commission des affaires étrangères.

Les trois propositions d'amendements concernent les éléments suivants :

- *Mentionner la stratégie internationale EAH de la France*
- *S'aligner avec la stratégie internationale EAH de la France en consacrant 50% de l'APD du secteur EAH à l'assainissement*
- *S'aligner avec la stratégie internationale EAH de la France en augmentant la part des dons bilatéraux pour le secteur EAH*

Les écologistes ont confirmé qu'ils déposeraient ces amendements pour la séance publique au Sénat.

Il s'agit d'amendements de précision, mais pas s'ils ne sont pas votés, ce n'est pas très grave car le paragraphe sur l'eau reste très satisfaisant.

3. CAMPAGNE SUR LES SERVICES SOCIAUX DE BASE « ET SI ON COMMENÇAIT PAR LA BASE ? »

La Coalition Eau s'est mobilisée dans le cadre de la Campagne de plaidoyer « Et si on commençait par la base ? », menée avec GHA, ONE, ACF, Oxfam, Solidarité Sida, etc. pour demander la priorisation des secteurs sociaux de base dans l'APD (éducation, santé, EAH, protection sociale). Une mobilisation à différents temps forts a été organisée, notamment lors du Sommet Finance in Common à l'automne 2020, lors du PLF 2021 et enfin à l'occasion de l'examen de la LOP DSIM, PLF 2021. Les ONG de la campagne ont transmis des amendements sur le projet de loi programmation (la Coalition Eau a proposé des amendements sur les enjeux EAH). Si la demande principale de consacrer 50% de l'APD aux services sociaux de base a été rejetée, il a été acté un renforcement du recours aux dons pour l'APD totale avec une priorité donnée aux pays les moins avancés. Par ce biais, la France prévoit de contribuer à l'engagement de l'Union européenne pris dans le cadre du Protocole d'Addis Adebaba de 2015 sur le financement du développement de consacrer de 0,15 % à 0,20 % du revenu national brut (RNB) aux pays les moins avancés (PMA).

Pour l'examen au Sénat en commission des affaires étrangères, la demande principale « 50% de l'APD orientée aux secteurs sociaux de base » avait été reprise dans le plaidoyer de Coordination Sud mais a à nouveau été rejetée.

Publication des chiffres OCDE 2020

- ➔ Coopération SUD a publié un [Communiqué de Presse](#) en réaction de la sortie des chiffres préliminaires 2020 de l'OCDE, concernant la France.
- ➔ La France a consacré 0,53% de son RNB à l'APD (contre 0,44 % en 2019), soit une hausse de 10,9 %.
- ➔ Au niveau mondial, l'APD a augmenté 3,5% en 2020 pour atteindre 161 milliards de USD. Cette augmentation est encourageante, cependant, il faut rappeler que les pays ont investi 16.000 milliards de USD pour relancer les économies. L'APD ne représente donc que 1%. Les pays du CAD ont, en moyenne, alloué 0,32% de leur RNB. De plus, la part de dons a diminué au profit des prêts qui sont passés de 17% à 22%.
- ➔ La répartition de l'APD bilatérale par catégorie de pays montre une baisse de 3,5% à destination des pays à faible revenu (25 milliards USD) ; les PRITI montrent une hausse de 7% (33 milliards USD) et les PRITS a augmenté de 36.1 %, (18 milliards USD). Les PMA ont constaté une augmentation de 1,8% (34 milliards USD).
- ➔ Sur 161 milliards d'APD, 7,4% sont utilisés pour des activités liées à la réponse à la Covid-19. La part de nouvelles dépenses et de réorientation n'est pas connue. La France, le Royaume Uni et le Japon font partie des pays qui ont le plus orienté leur APD vers des activités liées à la COVID (respectivement 14%, 22% et 9%). Les pays membres de l'UE ont, quant à eux, consacré 7% de leur APD en réponse COVID et les institutions européennes en sont à 50%.
- ➔ La part de l'APD consacrée à l'accueil des réfugiés a diminué de 9,5%.
- ➔ Au total, les financements privés extérieurs à destination des pays en développement ont chuté de 13 % en 2020
- ➔ En conclusion, la crise Covid a provoqué une augmentation de l'APD globale. Néanmoins, cette APD constituée à près d'un quart de prêts et à destination pour un tiers à des pays à revenus intermédiaires (toutes tranches confondue) et à 7% de coût d'accueil des réfugiés peut poser question sur la qualité de l'aide aux pays touchés de plein fouet par les conséquences socio-économiques de la pandémie.

II TRAVAUX SUR L'APD EAH

1. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE AVEC WATERAID SUR L'APD DE 4 BAILLEURS, DONT LA FRANCE, POUR L'EAH

La Coalition Eau est en partenariat avec WaterAid pour produire une étude sur l'APD pour l'eau et l'assainissement de 4 bailleurs : Union Européenne, France, Allemagne, Espagne.

L'objectif est d'étudier les tendances de l'APD sectorielle, analyser les raisons pour lesquelles les bailleurs sont réticents à investir dans le secteur et quelles sont les opportunités d'augmenter et d'améliorer les niveaux d'APD des institutions de l'Union européenne (UE), de la France, de l'Allemagne et de l'Espagne.

L'équipe de recherche (Open Consultants) a utilisé trois méthodes : une analyse de bases de données financières, une étude documentaire et 25 entretiens avec des informateurs clés au sein des ministères des pays bailleurs et des agences de mise en œuvre, des ONG et des ministères de l'eau et de l'assainissement dans deux pays subsahariens.

Un rapport interne comparatif a été rédigé avec l'appui de consultants, lequel analyse l'évolution de l'APD et cherche à identifier les barrières et les opportunités pour alimenter les plaidoyers internes des organisations. Un résumé externe a été produit avec les principales données et recommandations communes aux 4 bailleurs et dont la publication est prévue en avril 2021. Le document a été traduit en français et sera publié prochainement.

1.1. Une stagnation des montants d'APD bilatérale pour l'EAH

- En termes absolus, au niveau mondial, l'APD EAH de tous les bailleurs publics est passée de 5,9 milliards de dollars US en 2010 à 7,8 milliards de dollars US en 2018, son niveau le plus élevé jamais atteint.
- Cependant, en 2019, l'APD EAH a diminué pour atteindre 7,6 milliards de dollars US, soit une baisse de 2%.

Slide 9 : Par rapport à 2010, les institutions de l'UE, la France et l'Allemagne ont toutes augmenté leurs décaissements d'APD bilatérale pour l'EAH. Toutefois, la croissance de leur APD bilatérale pour l'EAH a stagné aux alentours de 2015/2016

Les engagements bilatéraux d'APD EAH des institutions de l'UE et de la France ont fortement augmenté en 2019. Les engagements des institutions de l'UE sont passés de 744,5 millions de dollars US en 2018 à 1,4 milliard de dollars US en 2019, soit une très forte augmentation de 90 %, tandis que les engagements d'APD EAH de la France ont bondi de 773,6 millions de dollars US en 2018 à 1,73 milliard de dollars US en 2019, soit une augmentation massive de 123 %

Slide 10 : En termes absolus, l'Allemagne, les institutions de l'UE et la France figuraient parmi les cinq premiers fournisseurs de décaissements d'APD bilatérale en faveur de l'eau et de l'assainissement parmi tous les membres du CAD en 2019. L'Espagne s'est classée au 16^e rang. En pourcentage de l'ensemble de l'APD bilatérale, la France s'est classée 6^e, tandis que l'Allemagne, les institutions de l'UE et l'Espagne se sont classées respectivement 12^e, 13^e et 20^e

Slide 11 : Une analyse des décaissements de l'APD bilatérale EAH par groupe de revenus des pays montre que les pays aux revenus les plus faibles ne reçoivent pas la plus grande part de l'aide.

La part de l'APD EAH destinée à l'Afrique subsaharienne (ASS) - la région où les besoins sont les plus importants - est insuffisante.

Slide 12 : Les institutions de l'UE, la France et l'Allemagne mettent fortement l'accent sur le financement de grands projets d'infrastructures, en particulier pour l'eau et dans les zones urbaines et péri-urbaines. En 2019, les institutions de l'UE ont utilisé 74 % de leurs décaissements d'APD bilatérale EAH pour financer de grands projets d'infrastructures, tandis que la France et l'Allemagne ont alloué respectivement 85 % et 71 % de leur APD bilatérale EAH aux systèmes à grande échelle. L'APD est donc relativement faible pour l'assainissement et les services EAH de base en général.

1.2. Opportunités et obstacles/défis et opportunités communs aux 4 bailleurs

Les principaux défis et opportunités observés chez les 4 bailleurs :

- Il existe des opportunités pour un **nouvel élan** dans le domaine de l'eau (événement "Water and Beyond », prochaine présidence slovène du Conseil de l'UE qui prévoit de faire de l'eau l'une de ses principales priorités et d'adopter des conclusions du Conseil sur l'eau, examen de la LOP DSIM a fait de l'EAH une des priorités sectorielles de l'APD de la France, Crise covid comme vecteur de plus de financements pour l'EAH ?) mais le **leadership politique fait défaut** : l'eau n'est pas défendue par des décideurs politiques de haut niveau (influents), dans aucun des quatre contextes.
- S'il est évident que l'eau (ainsi que l'assainissement et l'hygiène) contribue à tous les autres ODD, on peut se demander si l'approche et le **discours intersectoriels/nexus** ont effectivement conduit à une augmentation des investissements EAH dans le passé. Manque de priorisation : La raison probable est, comme l'ont dit certaines personnes interrogées, que « l'eau, l'assainissement et l'hygiène sont considérés comme importants pour tout, mais personne n'est en charge de tout - les gens sont en charge des secteurs ».

- Les divisions où sont placées les équipes chargées de l'eau, le manque de collaboration intersectorielle et l'angle sous lequel l'eau est considérée ont des conséquences sur **le degré d'attention** accordé à l'eau.
- Les services de base (en particulier pour l'assainissement et l'hygiène) sont **négligés** alors qu'ils sont essentiels pour atteindre d'autres ODD liés au développement humain. L'APD a tendance à être utilisée pour financer principalement de grands projets d'infrastructures par le biais de **prêts**, ce qui ne répond pas forcément à la demande des PED. Les prêts d'APD sont la modalité d'aide dominante pour le financement des services EAH : ce dernier point est très préoccupant, car les équipes chargées de l'eau dans deux pays en développement ont indiqué qu'il leur était très difficile de convaincre leurs Trésors publics d'emprunter pour l'eau et l'assainissement en raison de considérations macroéconomiques et de niveaux d'endettement élevés. Par exemple, **un pays africain a indiqué qu'il ne sera pas en mesure d'emprunter pour l'eau et l'assainissement en 2021 en raison de sa situation macroéconomique difficile causée par la crise du COVID-19**. Dans le même temps, la demande d'APD EAH augmente. Les pays ont signalé que le besoin de subventions supplémentaires est particulièrement élevé pour l'assainissement : en raison de la nature perçue de l'assainissement ("faible retour sur investissement"), les ministères EAH ne peuvent pas convaincre leurs administrations en charge des finances d'emprunter pour l'assainissement.
- Le **changement climatique** figure en tête de l'agenda des quatre bailleurs de fonds, mais le financement de l'adaptation au changement climatique n'est pas suffisamment orienté vers le secteur EAH.
- **Gouvernance mondiale** : Au niveau international, les bailleurs de fonds internationaux considèrent souvent le secteur EAH comme un espace largement non coordonné, avec de forts problèmes de gouvernance. À cet égard, l'Allemagne, la France et d'autres pays sont engagés dans des efforts pour améliorer conjointement la gouvernance mondiale de l'eau et une conférence aura lieu à Bonn en juillet 2021 dans ce cadre.

1.3. Recommandations à l'intention des décideurs politiques et des organismes bailleurs

- Parler haut et fort de l'importance vitale de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.
- Investir dans les services EAH de base pour des programmes de développement humain efficaces.
- Tirer parti de l'agenda climatique pour protéger et soutenir l'accès à l'eau et à l'assainissement, et en particulier augmenter les volumes d'APD pour des services EAH résilients face au climat.
- Assurer l'efficacité de l'aide en ciblant mieux les communautés les plus pauvres et en renforçant la coordination des bailleurs.

1.4. Focus France

→ Opportunités pour améliorer l'APD EAH

- Le PJJ DSIM avec la trajectoire d'augmentation de l'APD française et l'EAH parmi les priorités sectorielles
- La cible assainissement dans la stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement (50% de l'APD du secteur pour l'assainissement d'ici 2030)
- La priorité sur le climat (1/3 des financements climat de l'AFD en 2019 viennent du secteur Eau et Assainissement)
- La priorité sur la biodiversité

- Présenter l'EAH comme des secteurs sociaux de base (lien avec la stratégie (100% lien social de l'AFD)
- La priorité sur le genre
- L'intérêt de la France sur l'amélioration de la gouvernance mondiale de l'eau (liens avec l'Allemagne)

→ **Les barrières pour améliorer l'APD EAH**

- Le recours aux prêts comme instrument principal pour l'APD sectorielle
- L'organisation administrative :
 - L'EAH dans la sous direction Environnement-Climat du MEAE (pas de liens avec le développement humain)
 - À l'AFD : l'EAH dans l'unité et la stratégie « transition écologique et ressources naturelles »
 - Au MEAE : pas de division Eau et une seule RH dédiée à 100% à ce sujet (mais une division EEA forte à l'AFD)

→ **Les recommandations pour le plaidoyer**

- 1- Améliorer la visibilité du secteur de l'EAH
 - Peu de communication sur les impacts des financements EAH alors que les montants AFD sont importants / Décideurs politiques pas assez informés de l'importance de l'EAH
 - Améliorer la visibilité du secteur à travers les médias (dont RS), à travers un plaidoyer envers les décideurs haut niveau (Présidence, CICID...) et les conférences internationales (opportunités : Forum Génération Égalité organisé par la France et l'ONU en juin, Présidence de l'UE en 2022 suite à la présidence slovène pour qui l'eau est une priorité, etc.)
 - Plaider pour plus de ressources humaines sur l'EAH au MEAE
- 2- Pousser pour plus de dons auprès de l'AFD et à un niveau politique
 - Pas de cibles pour l'augmentation de l'APD EAH (malgré la trajectoire d'augmentation globale de l'APD)
 - Cibler le plaidoyer sur le CICID et MEAE qui donnent les lignes directrices sur l'allocation. Comprendre la marge de manœuvre de l'AFD sur le sujet de la ventilation sectorielle des dons.
 - Financer une étude sur les instruments de l'aide (prêts VS dons) pour mettre en avant le besoin de plus de dons pour l'EAH
- 3- Utiliser l'effet levier des financements climat et biodiversité
 - Faire en sorte que l'EAH bénéficie de financements dans ces domaines (mais prise en compte déjà forte des liens par les équipes du MEAE et AFD)
- 4- S'assurer que le CIS EAH de l'AFD intègre une cible intermédiaire sur l'assainissement
 - Cible de 40% d'ici 2025 + Assurer le suivi de cette cible
- 5- Commencer un dialogue avec MEAE et AFD sur le package « secteurs sociaux de base »

1.5. Prochaines étapes

1.5.1. Diffusion du rapport externe

- Lancement courant mai par un blog commun WaterAid / Coalition Eau, en anglais et en français
- Envoi auprès d'une série de cibles européennes (dont représentation permanente de la France)
- Envoi en France équipes MEAE et AFD, et les partenaires de la Coalition Eau

1.5.2. Stratégie de plaidoyer

- Quelles recommandations souhaitons-nous travailler pour adapter notre stratégie de plaidoyer sur la politique de développement EAH de la France ?
- Quelles collaborations avec WaterAid Europe / quels liens avec le plaidoyer sur la priorisation de l'eau au niveau de l'UE ?

→ Questions/réponses :

François : pas de statistiques sur l'Angleterre ?

- Le pilotage a été fait par WaterAid Bruxelles avec une chargée de plaidoyer, ils étaient intéressés par l'UE et Etats membres donc cela excluait le RU de l'étude. Un suivi est fait au niveau du siège de WaterAid sur l'APD du RU, mais il fallait une priorisation nécessaire au niveau des Etats membres : le choix a été fait de suivre trois pays en fonction des opportunités politiques du secteur EAH.

Laura : très intéressant, permet de se repencher finement sur tous les processus décisionnels qu'on a pas encore vraiment creusé. Ce sera utile pour surpasser certains blocages, notamment sur l'organisation administrative. A ce sujet des recommandations avaient déjà été portées au MEAE, mais on n'avait pas suffisamment creusé avec des objectifs de plaidoyer précis. Les suggestions émises sont très pertinentes. Permettra d'aller plus loin que les bonnes relations qu'on a déjà avec l'administration.

Geneviève : quels sont les pays africains interrogés ?

- Il s'agit du Ghana et Sénégal, mais il n'y a pas de détails sur ce qui s'est dit car l'anonymat a été garanti dans le cadre de l'étude.

Lucien : Est-il possible d'avoir aussi pour cibles les maires et les assemblées nationales des maires (fédérations, Sénat, etc.) ? Les financements des AE sont valorisés avec les participations des CT. Est-il possible de décliner ce travail pour l'envoyer vers les maires ? Il existe cette même problématique de mieux informer les maires et de faire monter le sujet EAH, pour faire passer la motivation dans les systèmes décisionnels.

- Cette étude concerne l'APD bilatérale française de l'Etat. Il est plus compliqué d'étudier l'aide de la coop décentralisée. Le PS-Eau fait déjà ce travail, même si le travail de promotion reste important à faire.

Frédéric : concernant le fléchage de l'aide : s'agit-il uniquement de l'aide d'Etat à Etat ? pas de dons via les ONG ?

- On parle de l'APD français à toutes structures : gouvernement, CT, ONG, etc. Tout ce qui est décaissé par l'AFD est comptabilisé en APD, mais aussi ce qui est décaissé par le MEAE et autres ministères, ainsi que ce qui est décaissé par les CT (comptabilisé par la DAECT) avec les montants affectés de coopération décentralisée dont l'EAH. Ces montants sont déclarés par l'Etat auprès de l'OCDE. La coopération décentralisée est donc bien comptabilisée dans l'APD française, mais se voit peu car petits montants.

Frédéric : Il serait intéressant de voir où partent les prêts et mes dons, avoir des catégories de fléchage (ONG, CT, etc.).

- il s'agit plutôt des prêts de gouvernement à gouvernement. Cela apparaît normalement dans les études APD de la Coalition Eau mais n'a pas été intégré dans celle-ci.

Frédéric : l'idée de financer une étude sur les instrument prêts/dons, ce serait quelque chose qui serait porté par la Coalition Eau ou bien par les ONG ?

- La recommandation est de choisir un angle fort sur les modalités de l'aide et des instruments. Coordination Sud va se lancer sur une étude de ce type, on pourra s'intégrer en apportant les recommandations des consultants pour les reverser dans le cadrage de l'étude de Coordination Sud. La Coalition Eau va contribuer à l'étude et bénéficier des résultats de l'étude. Il s'agit d'une problématique forte pour l'EAH mais pas seulement, englobera aussi d'autres secteurs et l'APD totale.

Next steps

- Pour la prochaine réunion : prendre un temps de travail plus important pour échanger sur comment se saisir de ces recommandations et ce que cela implique en termes de stratégie de plaidoyer pour les prochaines années (2022 : élections présidentielles et législatives, notamment)
- La question des élections 2022 sera également à l'ODJ de la prochaine réunion du GC de la Coalition Eau

2. REUNION AVEC LA DIVISION EAH DE L'AFD

Une réunion avec la division Eau et Assainissement de l'AFD a été organisée afin d'échanger sur différents sujets. Etaient présentes à cette réunion : Céline Robert et Audrey Séon + le secrétariat de la Coalition Eau.

2.1. Préparation du CIS Eau et Assainissement

Un point a été fait sur la préparation du CIS EAH de l'AFD, en cours d'élaboration depuis un moment maintenant. Ce CIS est très en retard (l'ancien a pris fin en 2018). La division EEA était dans l'attente de la stratégie EAH de la France puis la crise sanitaire a bouleversé le calendrier. En outre, il y a également une raison structurelle interne à l'AFD : celle-ci a demandé d'attendre de faire ce CIS car l'institution a refondé ses documents stratégiques dans l'objectif de réduire les documents à valeur stratégiques.

C'est dans ces stratégies thématiques que l'on va désormais retrouver les secteurs : l'eau et assainissement sont couverts par la stratégie territoriale et écologique. Mais celle-ci n'intègre pas de cadrage précis sur l'EAH.

Donc le CIS n'est plus obligatoire pour l'AFD, les divisions sectorielles ne sont plus tenues d'adopter ces documents. Cependant, la division EEA tient à avoir un document de cadrage et va donc réaliser ce processus interne, mais sans contrainte. La seule contrainte est d'être aligné avec les lignes directrices de documents à valeur stratégique de l'institution. Le draft a bien avancé, il doit circuler en interne.

Une présentation sera faite aux ONG, avec un temps d'échange proposé à la mi 2021 : une occasion de faire aussi le bilan de l'action passée dans le secteur EAH.

3 axes d'intervention (à confirmer)

- L'accès universel (rattrapage assainissement dont cible 40% d'ici 2025, LNOB / équilibre géographique, inégalités femmes-hommes, crises et conflits)

- La gouvernance du secteur (cadres sectoriels, modèles financiers, appui aux opérateurs, renforcement de capacités/formation)
- Agir à l'échelle territoriale (GIRE, inondations, lien économie circulaire/ lien atténuation CC, SFN)

3 accélérateurs de l'action : partenariats (positionner l'AFD comme plateforme finançant des acteurs très divers), **innovations** (innovations techniques et numériques, investissement du secteur privé et gap financier dans le secteur EAH), **connaissances**.

Cibles potentielles : la volonté est de réduire le nombre de cibles car il y en a trop donc la division EEA va voir ce qu'il est possible d'intégrer :

- volume d'activités
- part en subventions
- concentration sur l'Afrique (la part à l'Afrique subsaharienne décroît donc important pour eux de se fixer une cible)
- 40% assainissement
- gouvernance
- déclinaison genre
- déclinaison climat
- indicateurs cibles pour les bénéficiaires : interrogation de garder cibles en nombre de bénéficiaires car pas robuste, pas de façon précise pour comptabiliser ça
- indicateurs pour suivre les projets à dispositifs sociaux et inclusifs ou de participation citoyenne

L'équipe de la Coalition Eau et la Division EEA ont aussi eu une discussion informelle sur la priorisation politique du secteur EAH.

Leur vision est que dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens passé avec l'Etat, il n'existe pas de cible eau, alors qu'il y en a une sur la santé et l'éducation. Si on souhaite une cible eau il faut aller vers une cible très politique (décideurs de haut niveau) pour que cela soit intégré, selon la division EEA ce n'est pas possible d'avoir une cible dans le prochain COM.

Les raisons selon Céline Robert : l'EAH n'est pas portée car il s'agit d'un sujet un peu old school, vieux sujet avec des vieux problèmes et des vieilles solutions. L'enjeu environnemental fonctionne plus, mais la dimension développement humain ne fonctionne plus. La division EEA se questionne aussi pour comprendre pourquoi ne fonctionne pas davantage au niveau politique.

Il y a un intérêt de la division pour contribuer à cette réflexion et avoir nos conclusions.

Une nouvelle séquence s'ouvre avec la LOP DSIM, la stratégie internationale EAH publiée depuis 2020, la crise covid, le FME, la conférence onusienne sur l'eau en 2023, les élections en France et la présidence française de l'UE en 2022 → intéressant pour remettre en avant le sujet au niveau politique.

Concernant les Services Sociaux de Base et la mobilisation de la campagne « et si on commençait par la base ? » : selon elles, présenter l'eau au même titre que l'éducation, santé, etc, est pertinent. Important de remettre l'accent sur le développement humain.

Idée évoquée d'organiser un atelier informel avec WaterAid, Coalition Eau et des représentants eau de l'AFD et du MEAE (et faire la même chose au niveau UE - d'autant que ce sont des français qui gèrent les enjeux eau), pour réfléchir à plusieurs sur « pourquoi ça ne prend pas au niveau politique ? ».

3. TRAVAUX DE COORDINATION SUD SUR L'APD ET PREPARATION D'UNE ETUDE SUR PRETS/DONS

Trajectoire APD 2025

Coordination Sud lance un travail de mise à jour de la trajectoire APD pour atteindre les 0,7% en 2025. Plusieurs scénarii de croissance du RNB analysés (gouvernement + estimations basse et haute de la Banque de France) et les impacts sur l'APD → estimer les hausses annuelles moyennes de budget APD pour atteindre 0,7% en 2025 (avec estimations en volume).

Ventilation sectorielle de l'APD

C Sud va commencer également une réflexion via sa Commission APD sur la ventilation sectorielle de l'APD (dans un contexte de hausse globale de l'APD). L'objectif est en premier lieu de déterminer une trajectoire claire de l'APD pour s'assurer de la pertinence de nos demandes de financements par secteur (climat, Santé, éducation...).

Préparation d'une étude sur prêts/dons

L'enjeu est que Coordination SUD arrive à structurer son plaidoyer sur les sujets de prêts et de dons, afin d'aller au-delà des positionnements de principe. L'intérêt c'est comprendre ce qui guide les opérateurs de l'aide (AFD notamment) sur ces choix prêts et dons. Il serait intéressant d'aller plus loin que la compilation des données actuelles au sein des organisations, et aller vers de l'analyse plus poussée.

Il s'agit de développer une analyse argumentée sur l'outil prêt, pour venir commenter et critiquer la « dimension vertueuse » que met en avant la France sur sa stratégie de prêt comptabilisable en APD.

Les messages développés au sein de cette étude doivent permettre de :

- Positionner Coordination SUD, via la Commission APD-FdD, sur les enjeux de prêts et de dons dans la politique de lutte contre les inégalités mondiales,
- Doter Coordination SUD d'arguments techniques allant au-delà des arguments purement politiques
- Formuler des recommandations afin d'améliorer l'efficacité, la transparence et la cohérence de la politique de lutte contre les inégalités mondiales

Plusieurs sujets seront creusés : la stratégie française dans l'abondement des canaux bilatéraux et multilatéraux, une étude des critères et mécanismes d'allocation sous forme de prêts et de dons au sein de l'AFD, les enjeux de transparence et de redevabilité au sujet du réinvestissement du remboursement des prêts, une analyse des encours de créance de la France, etc.

La note de cadrage de l'étude est en cours de rédaction. Une discussion est également lancée avec l'ONG Lab pour une collaboration possible sur cette étude.

III COOPERATION DECENTRALISEE

POINT SUR L'APPEL A PROJETS LANCE PAR L'INTER-AGENCES DE L'EAU « EAU ET SOLIDARITES INTERNATIONALES »

L'inter-agences de l'eau a lancé un appel à projets « eau et solidarités internationales » dans le cadre de son mécanisme de financement dans le cadre des **partenariats institutionnels** avec des autorités étrangères (organismes de bassin, services de l'Etat...) **autour de la GIRE.**

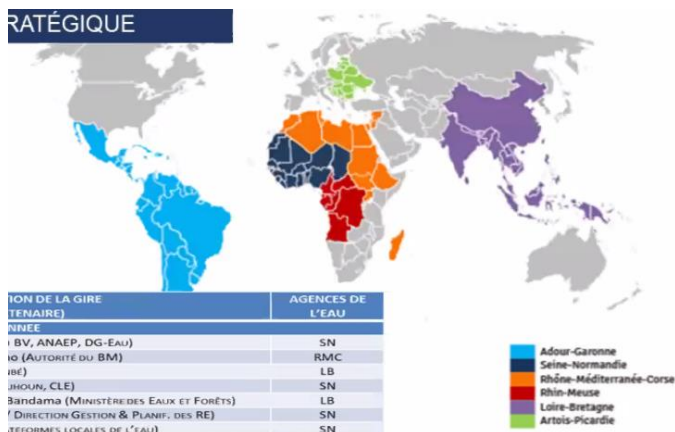
L'objectif affiché est de renforcer l'articulation entre les partenariats institutionnels des agences de l'eau et l'action extérieure des CT et les actions associatives de solidarité.

Les territoires ciblés sont les projets situés dans les zones d'intervention dans les territoires de partenariats institutionnels des agences de l'eau (priorité donnée aux opérations localisées dans les PMA).

Les modalités financières: une enveloppe totale de 2 millions d'euros est consacrée à cet AàP avec des subventions à hauteur de 70% des dépenses éligibles (et un montant maximum de 200 000€ par projet).

Le calendrier:

- Dépôt des dossiers de candidatures : jusqu'au 30 juin
- Echanges avec les candidats : jusqu'au 27 août
- Sélection par le jury et attribution des aides : 31 décembre.



PRIORITÉ	Pays	Localisation de la GIRE (partenaire)	AGENCES DE L'EAU
AFRIQUE ET MÉDITERRANÉE			
1	Benin	GIRE du bassin de l'Ouémé (autorité du BV, ANAEP, DG-Eau)	SN
1	Benin, Togo	GIRE transfrontalière du bassin du Mono (Autorité du BM)	RMC
1	Burkina Faso	GIRE du bassin de la Volta (AE du Nakanbé)	LB
		GIRE du Samendéni-Sourou (AE du Mouhoun, CLE)	SN
2	Côte d'Ivoire	GIRE dans le bassin versant amont du Bandama (Ministère des Eaux et Forêts)	LB
1	Sénégal	GIRE pilote du bassin la Somone (MH/A/ Direction Gestion & Planif. des RE)	SN
		GIRE pilote de la région des Niayes (Plateformes locales de l'eau)	SN
1	Sénégal, Guinée, Mali, Mauritanie	GIRE du bassin du fleuve Sénégal (OMVS)	AG
1	Madagascar	Dispositif national de GIRE (Ministère MEAH) Hauts Plateaux : Régions Itasy, Haute Matsiatra et Vakinankaratra (Comité de gestion du lac Itasy & Réseau Raréau)	RMC
1	Niger	GIRE du bassin du Dallol Maouri (MH/A)	SN
1&2	Burundi, Érythrée, Éthiopie, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Soudan du Sud, Kenya, Égypte	GIRE Bassin versant du Nil (Initiative du bassin du Nil (IBN) et ses secrétariats techniques ENTRO et NELSAP, Agence Française de Développement)	RMC
2	Cameroun	GIRE sur un sous-bassin pilote du bassin versant de la Sanaga (Ministère de l'Eau et de l'Énergie)	RM
2	Maroc	GIRE Bassin versant de Souss Massa et Drâa (Agence hydraulique de bassin de Souss Massa et du Drâa)	RMC
2	Maroc	Bassin versant du Sebou (Agence de bassin hydrographique du Sebou)	AP
2	Tunisie	Lagune de Bizerte - Oasis de Gabes (Partenaires ONAS et SONEDE)	RMC
3	Liban	GIRE Bassin du Litani Adaptation au changement climatique (Réseau LEWAP - BTVL - Etablissements des eaux de la Bekaa, Office de l'eau du Litani)	RMC
EUROPE			
2	Moldavie	GIRE pilote du bassin versant de la Nirmova (Association des maires)	AP, RM
ASIE			
1	Cambodge	GIRE pilote du bassin versant du Stung Sen (Autorité du Tonle Sap)	LB, RM
1	Laos	GIRE pilote des bassins versants de la Nam Ngum et de la Nam Sa (Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement)	LB, RM
1	Myanmar	GIRE pilote du bassin de la rivière Balu et du lac Inle (Ministère des Ressources Naturelles et de la Conservation Environnementale)	LB

Une série de webinaires de présentation générale et de présentation par zone a été organisée, en lien avec le pS-Eau.

Pour aller plus loin :

➔ Les présentations des différents webinaires régionaux sont disponibles [ici](#)

La Coalition Eau souhaite pouvoir avoir les retours et questionnements des ONG sur cet AàP :

- ➔ **Questionnements et intérêts pour cet AàP ?**
- ➔ **Quelles suites possibles ?**

Hélène/Morija : a suivi le webinaire de présentation générale et celui sur le Burkina. Les ONG ont la capacité d'y aller seule donc c'est intéressant : remet le rôle des ONG au cœur de la coop déc. Il n'y a pas de discrimination des projets si les CT participent ou non. Mais si le projet ne rentre pas dans la zone spécifique, il est quand même possible de déposer une demande via le 1% solidaire eau habituel. Des associations ont fait la remarque que le projet doit avoir une subvention de 60 000 euros minimum donc difficile de proposer un tout petit projet pour des petites ONG.

Les AE disent que pour elles il s'agit d'une expérimentation : une personne à l'AE Rhône méditerranée corse est entièrement dédiée à cet AàP, pas d'engagement à le reproduire ensuite. Les AE veulent voir où cela mène.

Des questions se posent sur le fait que les AE veulent faire un AàP ensemble mais n'ont pas toutes les mêmes critères spécifiques : attention car il y a ici des critères harmonisés mais le dossier sera géré par l'agence régionale, donc il vaut mieux suivre les critères de celle-ci. C'est aussi un plus d'avoir des liens avec l'autorité des bassins sur place : volonté de structurer la gestion de l'eau au niveau local. Seulement au niveau local, l'AE n'a pas forcément de rôle très défini.

Morija va proposer un projet sur Burkina Faso.

Maud/SI : il faut être vigilant sur l'harmonisation des règles et des procédures d'instruction des dossiers. Solidarités va voir en interne pour se positionner sur cet AàP, doit vérifier au niveau des bassins (RDC ou Cameroun, vérifier que la ville dans lequel est le projet est bien dans le bassin, limite bassin versant).

Lucile/SI : très compliqué de comprendre ce qui est éligible ou non, les AE ont du mal à répondre elles-mêmes pour savoir si les villes sont dans la bonne zone. Peut-être demander aux AE sur place ?

Lucien/ESF : a suivi toutes les conférences, cela se situe un peu dans la politique de l'AFD de faire des grandes actions regroupées pour augmenter l'efficacité, pour limiter les dispersions sur les financements et inviter à se regrouper sur des sites que les AE ont choisi. On assiste à un cadrage précis de ce qu'il faut faire et comment. L'AàP est très cadré. Au niveau du financement des projets, pour des petites ONG, le dernier acompte est d'un montant assez élevé, donc cela fait peser des risques importants, car parfois les virements sont faits très tardivement. Il serait pertinent d'avoir un acompte intermédiaire supplémentaire et que le dernier acompte soit limité à 10%. Cette demande pourrait être à relayée par la Coalition Eau.

En outre, la prise en compte des restrictions du MEAE sur le terrain en fonction de la carte jaune/orange/rouge est incompatible avec le déroulement d'un projet sur place. Si pas de possibilité pour le personnel du siège d'y aller, le projet ne marche pas forcément, dommage que cet aspect soit occulté.

Sandra : les ONG ont-elles besoin que la Coalition Eau pour faire remonter des choses ou non à l'interagences ? Et si on ne fait rien remonter, est-ce que a posteriori on souhaite en faire un bilan coté ONG pour faire part de remarques à l'interagences afin de dire ce qui a bien fonctionné ou non et appuyer si on souhaite que ce soit reconduit ou pas ?

Lucien : ce qu'ils font est bien car cela permet de voir si les ONG peuvent répondre ou non, avec un cadre donné, avec des correspondants locaux, etc. Très bien de lancer cela. Mais important de faire écho à cette notion des derniers acomptes de 10% et l'incompatibilité avec ordre du MEAE de ne pas se rendre sur place.

Hélène : ne pas faire remonter tout de suite des remarques car il n'y a qu'une personne dédiée déjà sous l'eau, ils n'y voient pas très clairs non plus eux-mêmes. Mieux vaut attendre un peu. Mais ensuite, comme c'est un test, il serait intéressant d'en faire un bilan, et qu'après la sélection, la Coalition Eau puisse faire un retour ONG. L'AàP est assez dirigé ONG donc intéressant de parler d'une voie commune. L'AàP semble également porté par le ps-eau : en fort lien avec l'interagences, et co-organisateur des webinaires de présentation, donc peut-être que les remarques pourraient être transmises par le ps-eau aussi (canal de communication).

Maud : ok avec Hélène, si c'est quelque chose de pilote, intéressant de faire nos retours et d'avoir aussi leur retours d'expériences à eux.

Lucien : tout de même l'aspect du dernier acompte pourrait être signalé tout de suite par les ONG, ce dernier acompte pourrait être négocié avec l'AE et l'ONG. Ils vont demander le niveau de trésorerie de l'association pour savoir si éligible, donc ce ne serait pas mal d'avoir fait passer le message en amont.

Hélène : ce sujet du dernier acompte est un problème avec toutes les AE et ils ne bougent pas là-dessus, ce sujet a été remonté à plusieurs reprises. Il s'agit d'un problème plus global que cet AàP-ci.

Next steps :

- ➔ Avant la fin de l'AàP, faire passer le message concernant la problématique du dernier acompte, en interrogeant le ps-eau à ce sujet.
- ➔ Après les dépôts de projets : faire un bilan collectif du dispositif pour voir ce que les ONG en ont pensé et quels retours il est possible de faire remonter à l'interagences, via le ps-eau → à l'ODJ du prochain GT PDF.

IV POINTS D'INFORMATION

1. FRANCE :

- Suivi du premier exercice de rapportage de la stratégie EAH de la France par le MEAE
- Nouveau Cadre d'Intervention Sectoriel de l'AFD pour l'eau et l'assainissement

2. UNION EUROPEENNE :

- Retour sur la conférence de l'UE sur « Water and beyond »
- Programmation de l'APD de l'UE pour les 7 prochaines années
- International : Sommet Finance in Common et lancement d'une Water finance coalition
- Lancement d'un Fonds mondial pour l'assainissement
- Sommet sur le financement des économies africaines

Ces documents ont été partagés dans la lettre d'information d'avril et dans les liens de l'ODJ.

La Coalition Eau regroupe les principales ONG françaises engagées pour les droits humains à l'eau et à l'assainissement et pour l'eau bien commun.

Sont membres de la Coalition Eau : ACAD · Action contre la Faim · ADEDE · BlueEnergy · CRID · 4D · Dynam'eau · EAST · Eau et Vie · Eau Sans Frontières International · GRDR · GRET · Guinée 44 · Hamap Humanitaire · Human Dignity · Hydraulique Sans Frontières · IDO · Initiative Développement · Kynarou · Morija · Première Urgence Internationale · Réseau Foi et Justice Afrique Europe · Secours Catholique – Caritas France · Secours Islamique France · SEVES · Solidarité Eau Europe · Solidarités International · WECF · Wikiwater